

## Compte rendu du conseil plénier – Saillans

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2011

Présents : François PEGON ; Jean-François PECCOUD ; Charles DESBOIS ; Jean-Claude MIEGE ; Nadine GUINARD ; Hervé ROMAND ; Annette GUEYDAN ; Delphine FONTAYNE.

Excusés : Elie MAROGLU ; Alain MACHET ; Freddy MARTIN ; Michèle CLOUET ; Bénédicte JAFFRE ; Michel-Henri BERNARD.

Secrétaire : Olivier GARNIER

1/ Adoption du compte rendu du conseil municipal : Correction apportée au point XIII à la demande d'Alain MACHET sur la manière dont s'est prononcée le conseil communautaire. Correction apportée sur la rédaction du point XII relative à la déclaration d'intention d'aliéner. Accord sur la reprise des échanges entre Michèle Clouet, François Pegon et Alain Machet sur point XIII.

2/ Renforcement du réseau basse tension au poste col des Beaux (SDED) : Amélioration de la qualité du réseau électrique ancien. Projet intégralement pris en charge par le SDED pour un coût total de 70 500 €.

3/ Raccordement au réseau basse tension pour alimenter la construction de M Cellier (SDED) : Le demandeur a donné son accord pour la prise en charge de la part communale. Ce projet consiste à desservir une habitation actuellement occupée par une personne âgée. Le propriétaire voisin s'est opposé à ce projet sur lequel une déclaration d'utilité publique est engagée par le SDED. Coût total de 21 120, 65 € TTC dont part communale (HT) 5741, 95 €.

4/ raccordement au réseau basse tension pour alimenter la ZA la Tuilière : Il s'agit de répondre au besoin de renforcement exprimé par « la Drôme provençale » dans le cadre de son implantation en cours sur la zone d'activités. S'agissant d'un équipement destiné à desservir essentiellement cette implantation, la prise en charge de la part communale est sollicitée auprès du demandeur. La communauté de communes rencontrera sur ces bases l'entreprise vendredi matin dans la perspective d'un accord avant que le point ne soit soumis pour approbation au conseil municipal mardi 8 mars. Coût total : 76 835, 17 € TTC dont part communale 38546, 07 €.

5/ Mise à jour du plan d'épandage communal (station d'épuration) : L'agriculteur chargé de la filière d'épandage communal a décidé de passer en agriculture bio en 2010. Cette situation ne permet plus à la commune de lui confier une telle prestation. La commune doit se faire accompagner pour identifier et mettre en place une nouvelle filière conforme. La chambre d'agriculture, partenaire habituel de la commune en ce domaine, a proposé de réaliser une étude d'un coût de 3274 € HT. L'agence de l'eau pourrait soutenir cette démarche à hauteur de 50%.

6/ Acquisition d'un terrain cadastré B 804 et B 478 (et non B 472 comme indiqué dans l'ordre du jour) par la commune : Ce point sera détaillé lors du conseil municipal. Les propriétaires seront rencontrés à nouveau dans cette perspective.

7/ avis de la commune sur le projet de programme local de l'habitat approuvé par la communauté de communes du pays de Saillans : ce programme établi sur le territoire des trois communautés de communes de la vallée de la Drôme et la ville de Crest, qui s'appuie sur un diagnostic précis, consiste à planifier et accompagner la mise en œuvre d'actions destinées à favoriser la prise en compte des besoins du secteur en terme d'habitat.

Le projet a été approuvé par le conseil communautaire de la CCPS le 12 janvier dernier (délibération jointe au présent compte rendu). Son adoption suppose le recueil préalable de l'avis de l'ensemble des communes du territoire concerné.

Un document de synthèse de présentation est disponible en mairie pour chaque conseiller municipal (voir secrétaire de mairie). Une fois adopté, le PLU devra, si nécessaire, être modifié pour intégrer les dispositions du PLH qui seraient incompatibles avec le PLU.

Questions diverses à évoquer le 8 mars :

- ligne TER Valence / Die.
- Point de situation sur les projets.